

Conseil d'établissement de l'école de Pervenches-Montfalcon
Procès-verbal de la séance du 17 juin 2009
De 17h00 à 18h30

Salle 03 du parascolaire au rez-de-chaussée

Présidente : Madame Mafalda Godel Egri

Secrétaire : S. Morandini

Membres permanents

Représentants des parents :

Madame Sonja Decaillet, APEPM
Madame Antonietta Gervasoni, APEPM
Madame Angeline Torche, APEPM
Monsieur Didier Lauret, APEPM

Représentants des enseignants :

Madame Francine Gysi
Madame Rima Hajjar Scherly
Madame Valérie Noël
Madame Claudine Romer Charles

Représentants de la commune de Carouge :

Monsieur Candido Almeida (RBS)

Monsieur François Berthoud, responsable du service des affaires sociales

Membre honoraire, de 17h00 à 17h15

Madame Jeannine de Haller, conseillère administrative

Membres invités

Monsieur Fabien Klunge, responsable du GIAP pour 5 écoles de Carouge
Madame Lysiane Kamber, infirmière scolaire

Excusée:

Madame Marie-Christine Schlappi

Animatrice du GIAP
remplaçante de Fabien Klunge

Ordre du jour

1. Accueil et Présentations des membres
2. Rappel des points importants du Règlement et de la directive de la DGEP concernant le conseil d'établissement
3. Règlement interne et règles de fonctionnement
4. Projet d'école
5. Dossiers en cours :
 - a) 100ème des Pervenches
 - b) Délocalisation du Parascolaire
 - c) Inscription des nouveaux élèves et organisation des classes 2009-10
 - d) A pied à l'école
6. Divers

1. ACCUEIL ET PRÉSENTATION DES MEMBRES

Madame Godel Egri ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à chacun et propose à tous les membres de se présenter.

Madame Jeannine de Haller prend la parole en premier pour souhaiter bonne chance et plein succès au conseil d'établissement de Pervenches-Montfalcon.

Elle craignait un hiatus entre l'association de parents d'élèves et les représentants des parents élus au conseil mais comme les parents élus font aussi partie de l'APEPM, cette inquiétude n'a plus de raison d'être.

Elle félicite aussi le parascolaire représenté par Monsieur Klunge pour son investissement.

Madame Godel Egri propose à Madame de Haller de venir faire une visite des classes l'année prochaine. Madame Jeannine de Haller accepte chaleureusement et prend congé.

La Présidente conclut ce premier tour de table, après que les représentants des parents et des enseignants ont présenté brièvement leur parcours professionnel, en indiquant que le parascolaire sera chaque fois représenté soit par Monsieur Klunge si l'ordre du jour nécessite sa présence.

2. DIRECTIVES QUI RÉGISSENT LE CONSEIL - MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Madame Godel Egri distribue un document afin que chacun puisse noter ses coordonnées, le règlement (le texte de loi) et la directive officielle du DIP sur les conseils d'établissement.

Le conseil d'établissement est un lieu d'information, de consultation, de proposition et de délibération.

Madame Godel Egri souligne qu'il participe à la réalisation des actions et des mesures qui ont été retenues pour le projet d'établissement suite au diagnostic qui a été posé. Madame Godel Egri indiquera plus loin comment s'articulera le projet qui a été conçu pour l'établissement Pervenches- Montfalcon.

Le rôle du conseil est d'améliorer le climat scolaire en tenant compte des caractéristiques du quartier, c'est un lieu de concertation entre les partenaires de l'école.

Ne sont pas de la compétence du conseil : les questions relatives à la gestion des ressources humaines et financières alloués à l'établissement, les questions liées au programme scolaire, aux moyens d'enseignement, aux contenus pédagogiques.

Madame Godel Egri rappelle que le Conseil se réunira au minimum trois fois par année, à raison d'une fois par trimestre.

Les membres permanents sont les quatre représentants des parents d'élèves, les quatre délégués du personnel enseignant. Le concierge et le représentant de la commune sont aussi membres permanents.

Lors du vote, chaque catégorie a une voix.

Les membres non permanents ont une voix consultative.

3. RÈGLEMENT INTERNE

Ordre du jour

Les membres du conseil envoient à l'avance à la présidente les points qu'ils souhaitent voir débattus 30 jours au préalable au minimum.

L'ordre du jour définitif sera envoyé 15 jours avant la séance du conseil par la présidente.

Procès-verbal

Le PV, une fois approuvé par tous les membres, sera mis sur le site de l'APEPM, et un exemplaire sera tenu à disposition de tous ceux qui veulent le consulter dans un classeur dans le bureau de Mme Godel Egri. On donnera cette information lors de la soirée des parents à la rentrée. La proposition de le mettre dans sur panneau d'affichage à l'intérieur de l'école est écartée car, comme le souligne Madame Decaillet, il est peu lu. Madame Godel Egri confirme que la population multiculturelle non francophone de l'école est un élément dont il faut tenir compte et qu'il faut réfléchir ensemble comment mieux communiquer avec ces familles. C'est un challenge à relever.

Horaires et calendrier

Après discussion, l'horaire suivant est convenu : séances à 17h30 le mercredi.

Les dates suivantes sont arrêtées : le mercredi 16 septembre 2009, le mercredi 20 janvier 2009 et le mercredi 28 avril 2010.

4. PROJET D'ÉCOLE,

Chaque établissement élabore un projet d'établissement, comportant les mesures et les actions spécifiques que l'établissement juge nécessaires de privilégier pour atteindre les objectifs fixés par le DIP, afin d'améliorer les apprentissages.

Le projet porte sur 2 ans (jusqu'en 2011).

Le projet, une fois terminé et validé par la DGEP, sera présenté au conseil lors de la séance de septembre. C'est un document officiel, qui sera accessible au public.

Madame Godel Egri indique que **quatre axes de travail ont été retenus:**

1. **Dès la rentrée 2009**, le bien vivre ensemble (continuation du projet précédent)
2. **Pour 2009-10**, la veillée des contes.
3. **Pour 2010-2011** : Musique et Poésie en lien avec le 100^{ème} anniversaire de l'école des Pervenches
4. **Dès 2011** : Travail sur la mémorisation

Madame Hajjar Scherly, enseignante, décrit **la deuxième action** : celle sur les contes. C'est un thème qui lui tient à coeur car il touche tout le monde, il met en jeu les compétences de lecture et d'imagination. C'est à la fois visuel et oral. On peut raconter un même conte en différentes langues. Pour la veillée des contes elle propose à l'APEPM de contacter les parents qui parlent des langues étrangères qui pourraient réciter des contes traditionnels dans leur langue d'origine. Cela reste à finaliser en février-mars 2010.

Madame Noël décrit ensuite **la troisième action** : on ferait appel à un chanteur-interprète pour chanter des chansons écrites par les enfants. Les petits pourraient aussi danser sur les chansons dont il auraient écrit les paroles. Le coût risque d'être élevé car il faut louer une salle. Madame Godel Egri demande à Monsieur Berthoud si on peut espérer un soutien logistique et éventuellement financier dans le cadre de la célébration du centième en musique prévu pour l'année 2010-2011.

Monsieur Berthoud, responsable du service des affaires sociales ne sait pas si c'est possible. Le RBS est le premier interlocuteur de la commune à contacter et ensuite il faut remonter la demande au service constructions et urbanisme. La commune de Carouge ne disposant pas d'un service des écoles, la demande passe par Monsieur Berthoud et le service des Affaires sociales. Il faut assurer un traitement équitable des écoles. Ça dépend du montant. C'est le conseil municipal qui vote les budgets et non le conseil administratif qui ne fait que des propositions. Des commissions sont saisies des demandes et les services portent les projets.

Monsieur Berthoud conseille de faire rapidement un courrier pour décrire le projet, avec des échéances et un budget. En effet, le conseil municipal vient de voter les crédits. Il est **impératif** de faire ce courrier avant la fin de l'été. Il y a des arbitrages à faire et le matériel

mis généreusement à disposition par la commune est très demandé : il faut s'y prendre à l'avance.

Mesdames Gysi et Romer Charles décrivent ensuite **la première action** retenue pour le projet. Le *bien vivre ensemble* est un thème travaillé depuis plusieurs années avec l'aide du Point. Il fait intervenir le conseil d'école. Des échanges d'élèves entre classes une fois par mois de 9h à 10h se font sous forme de parrainage entre grands et petits.

Madame Romer Charles souligne que cela sera mis en place dès la rentrée prochaine car il est important de mieux faire vivre le règlement et de mieux le communiquer. Il y aura une charte élaborée avec des valeurs, un règlement d'école à faire respecter. Madame Godel Egri espère que le conseil d'établissement contribuera à le faire vivre. Il faut travailler sur sa diffusion.

Madame Gysi décrit enfin **la dernière piste de travail retenue** : "le memoryton". Comment élaborer des stratégies pour améliorer la mémoire des élèves, avec des jeux, des devinettes. Il s'agit de travailler différentes techniques.

5. COMMUNICATIONS ET DIVERS

- a) 100^{ème} anniversaire de l'établissement : *voir plus haut*.
- b) La délocalisation du parascolaire dans un autre bâtiment est à l'étude mais pas encore d'actualité. Monsieur Klunge remercie pour les deux salles de classes au rez-de-chaussée qui ont été laissées à disposition du parascolaire. Monsieur Berthoud admet qu'il s'agit d'une solution temporaire. Une étude en cours prévoit la construction d'un petit bâtiment sur le triangle des Pervenches qui pourrait convenir. La délocalisation du parascolaire fait partie des projets retenus par la commune mais il faut être patient. De même que divers travaux de rénovation de l'école. Madame Gysi souligne la vétusté des locaux et demande si on peut repeindre les murs de sa propre initiative ou avec l'aide de parents. Monsieur Berthoud répond que non : il y a des règles à suivre sinon on risque des procès (qualité des peintures et les entreprises protestent contre une concurrence déloyale.
- c) 21 classes cette année et 420 élèves inscrits. Une classe d'appui s'installe au sous-sol faute de suffisamment de locaux disponibles.
- d) Madame Decaillet n'a rien de particulier à dire sur « A pied à l'école » car les choses ont été décidées avec les enseignants, l'APEM et la commune pour la journée du 22/9.

6. DIVERS

Course de l'Escalade

Madame Decaillet demande si l'école est toujours partante pour organiser des entraînements pour la course de l'Escalade. Les inscriptions sont offertes par Santé Escalade. Madame Godel Egri donnera la réponse lors du prochain conseil. Il n'est pas possible de continuer comme cela, en faisant reposer l'encadrement (sur la base du volontariat) sur une petite partie des enseignants, le projet est très important (117 élèves inscrits en 2008). Toute l'équipe doit être partie prenante pour que cela la charge de travail soit mieux répartie. Monsieur Lauret souligne que puisque l'école demande l'aide des parents pour mettre en place les actions du projet, il serait équitable que le conseil soutienne aussi les parents pour l'organisation de la course de l'Escalade. Madame Gode Egri répète qu'elle soumettra à l'équipe cette proposition de l'APEPM et fera le retour de l'équipe le mercredi 16 septembre 09.

Sécurité dans le préau

Madame Decaillet parle aussi de la sécurité dans le préau. Les nouveaux buts ont été installés juste derrière les jeux des petits. *A traiter lors du prochain conseil*.

Tri des déchets dans l'école

Sujet à reprendre annonce la présidente. A voir avec le RBS et un éventuel intervenant de la commune qui pourra faire le point sur la politique en matière de tri des déchets de la commune de Carouge.

Sécurité à la sortie de l'école

Monsieur Lauret souligne que la sortie des élèves est dangereuse. Les voitures à cheval sur les trottoirs bloquent la vue de la patrouilleuse scolaire. L'incivilité des parents est un sujet de discussion sans fin admet Monsieur Berthoud. On ne peut pas mettre des bornes partout. Madame Decaillet demande comment agir.

Madame Godel Egri clôt la séance en disant qu'il s'agissait de la séance de présentation du conseil et qu'on reverra ces sujet par la suite et que des bonnes nouvelles sur la zone 30 sont en cours et seront communiquées très prochainement par voie électronique.

Le conseil se termine à 18h40 par un apéritif.